

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVALX

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Bourg-en-Lavaux dans sa séance du

Le Syndic : HAENNI Jean-Pierre La Secrétaire : VALENTI Sandra

Soumis à l'enquête publique du

Le Syndic : HAENNI Jean-Pierre La Secrétaire : VALENTI Sandra

Adopté par le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux dans sa séance du

Le Président : HOPE WEBER Sébastien La Secrétaire : FONJALLAZ Catherine

Approuvé par le Département compétent, Lausanne le

La Cheffe du Département : LUISIER BRODARD Christelle

Entrée en vigueur, le

 valétton et charard SA, architectes - urbanistes FSU
rue de Bourg 28 1000 Lausanne tél 021 310 01 40 info@ce4.ch
17032 FR MSP Bourg_en_Lavaux17032_PGA_RPQAS_gmml_nz17032_PACem_v11.gpx

LÉGENDE

échelle 1:5 000

 périmètre du plan d'affectation communal

AFFECTATION PRINCIPALE

-  zone centrale 15 LAT
-  zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
-  zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
-  zone d'habitation de faible densité 15 LAT
-  zone d'activités économiques 15 LAT
-  zone mixte 15 LAT
-  zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
-  zone affectée à des besoins publics 15 LAT
-  zone de verdure 15 LAT A
-  zone de verdure 15 LAT B
-  zone de desserte 15 LAT
-  zone ferroviaire 15 LAT
-  zone agricole 16 LAT
-  zone viticole 16 LAT
-  zone des eaux 17 LAT
-  zone de desserte 18 LAT
-  aire forestière statique 18 LAT
-  selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLFO)
-  limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la lisière forestière statique (art. 27 LVLFO)

CONTENU SUPERPOSÉ

-  périmètre d'implantation des constructions
-  bande d'implantation des constructions
-  secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
-  autres périmètres superposés - IMNS et IFP
-  autre périmètre superposé - densification
-  périmètre de consultation "accident majeur" OPAM
-  secteur de restriction concerné par des dangers naturels (voir carte des secteurs en annexe du RPACom)
-  espace réservé aux cours d'eau et aux étendues d'eau selon OEaux art. 41.a et c
-  parcelle concernée par la disponibilité des terrains
-  objet classé monument historique
-  objet inscrit à l'inventaire cantonal

À TITRE INDICATIF

-  inventaire cantonal des chemins pédestres
-  région archéologique
-  inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
-  importance nationale - tracé historique / tracé historique avec substance
-  IMNS et IFP hors du périmètre du plan d'affectation communal
-  périmètre de consultation "accident majeur" OPAM hors du périmètre du plan d'affectation communal
-  zone de protection des eaux S1
-  zone de protection des eaux S2
-  zone de protection des eaux S3
-  aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)
-  plan d'eau, cours d'eau et aménagements liés
-  bâtiment hors sol
-  bâtiment projeté
-  limite communale
-  projet de modification parcellaire

AFFECTATIONS



PÉRIMÈTRES D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS (ÉCHELLE 1:1'000)

